

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

DÉFINITION DES UNITÉS GÉNÉRALES DU DIPLÔME

UNITÉ U11 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E11)

MATHÉMATIQUES

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité intervention sur le patrimoine bâti de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B défini en annexe de cet arrêté.

UNITÉ U12 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E 12)

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité intervention sur le patrimoine bâti de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 5 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉ U21 (ÉPREUVE E1 – SOUS-ÉPREUVE E21)

ÉTUDE PRÉALABLE À UNE INTERVENTION

Contenu :

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Interventions sur le patrimoine bâti » pour analyser un programme de travaux portant sur un bâtiment existant à dimension patrimoniale dans le cadre d'une opération d'amélioration, de réhabilitation, de restauration :

C 1.1 : Collecter et classer des informations

C 1.2 : Analyser un dossier préparatoire

Contexte professionnel :

Dans la zone d'étude des dossiers.

Nature de l'activité :

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « analyse diagnostique, préparation » :

- Identifier le bâti et son environnement, recueillir des informations préexistantes au projet
- Prendre connaissance du projet et vérifier la faisabilité de l'intervention

UNITÉ U22 (ÉPREUVE E2 – SOUS-ÉPREUVE E22)

ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Contenu :

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Interventions sur le patrimoine bâti » pour :

C 1.3 : Repérer les éléments constitutifs du bâti

C 1.4 : Confronter les informations collectées

C 1.5 : Confronter les prescriptions d'exécution aux réalités de l'ouvrage

Contexte professionnel :

Sur site.

Nature de l'activité :

- Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « analyse diagnostique, préparation » :
- Analyser et rendre compte de l'état sanitaire de l'ouvrage et de son environnement
 - Identifier les causes des désordres ou dégradations
 - Effectuer les opérations de relevés dimensionnels d'ouvrages (croquis, photos, ...)

UNITÉ U23 (ÉPREUVE E2 – SOUS-ÉPREUVE E23) ORGANISATION DES TRAVAUX

Contenu :

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Interventions sur le patrimoine bâti » pour

- C 2.2 : Préparer l'intervention
- C 2.3 : Proposer des matériels, matériaux et outillages
- C 2.4 : Quantifier les besoins pour l'équipe

Contexte professionnel :

Dans la zone d'étude des dossiers.

Nature de l'activité :

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des phases « préparation » et « organisation » :

- Rechercher les matières et matériaux les mieux appropriées et spécifiques
- Assurer et gérer les approvisionnements en matériels et matériaux
- Organiser, planifier le travail de l'équipe
- Préparer l'installation du chantier

UNITÉ U31 (ÉPREUVE E3 – SOUS-ÉPREUVE E31) PRÉSENTATION D'UN DOSSIER D'ACTIVITÉ

Contenu :

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Interventions sur le patrimoine bâti » pour communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire, procéder à la description et l'analyse critique d'un projet ou d'un ouvrage et rendre compte des activités relevant du suivi d'un chantier.

- C 2.1 : Rendre compte
- C 2.5 : Consigner les opérations relevant d'une phase de déconstruction / reconstruction
- C 4.1 : Effectuer le suivi des activités
- C 4.3 : Vérifier la tenue du chantier en site occupé

Contexte professionnel :

Sur chantier.

Nature de l'activité :

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « Suivi des travaux et contrôle » :

- Prendre les mesures conservatoires lors d'une découverte archéologique fortuite ;
- Contrôler au quotidien les ouvrages réalisés en fonction des prescriptions ;
- Produire régulièrement un compte-rendu d'activités, évaluer régulièrement les résultats de son travail et envisager les ajustements utiles.

**UNITÉ U32 (ÉPREUVE E3 – SOUS-ÉPREUVE E32)
RÉALISATION D'UNE INTERVENTION**

Contenu :

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Interventions sur le patrimoine bâti » pour :

- C 3.1 : Organiser le poste de travail
- C 3.2 : Travailler et faire travailler en sécurité
- C 3.3 : Monter, utiliser et démonter un échafaudage
- C 3.4 : Implanter et tracer des ouvrages
- C 3.5a : Reproduire une technique de construction déterminée (ouvrage complet)
- C 3.6 : Travailler en site occupé
- C 3.7 : Identifier, trier et stocker les matériaux à réemployer
- C 3.8 : Identifier, trier et stocker les déchets
- C 3.9 : Préparer et entretenir les matériels et outillages
- C 3.10 : Monter et démonter un étalement
- C 4.2 : Assurer la qualité de la mise en œuvre

et selon l'option choisie par le candidat :

option A - maçonnerie :

- C 3.A.1 : Réparer – Consolider (maçonnerie)
- C 3.A.2 : Déconstruire – déposer – percer (maçonnerie)
- C 3.A.3 : Mettre en œuvre des techniques traditionnelles de construction en maçonnerie

option B - charpente :

- C 3.B.1 : Déconstruire - Déposer (charpente)
- C 3.B.2 : Consolider – Réparer (charpente)
- C 3.B.3 : Mettre en œuvre des techniques traditionnelles de construction en charpente
- C 3.B.4 : Mettre en œuvre les ouvrages (charpente)

option C - couverture :

- C 3.C.1 : Déconstruire - Déposer (Couverture)
- C 3.C.2 : Réparer – Entretenir (Couverture)
- C 3.C.3 : Mettre en œuvre des techniques traditionnelles de construction en couverture

Contexte professionnel :

Sur chantier.

Nature de l'activité :

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de « mise en œuvre » :

- Participer à l'installation de chantier
- Mettre en place les moyens de manutentions et de levage, les utiliser et/ou les diriger
- Monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages
- Implanter et/ou tracer tout ou partie d'ouvrage
- Mettre en place les mesures conservatoires
- Gérer la déconstruction, le stockage et le tri des matériaux
- Protéger l'existant (personnes, biens et ouvrages bâtis)
- Faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Mettre en œuvre le traitement des déchets
- Effectuer la maintenance de premier niveau sur les matériels et les outillages

Et selon l'option choisie par le candidat,

En maçonnerie (option A) :

- Réaliser une reprise en sous-œuvre (confortement et reprise) ou une fondation
- Réaliser des ouvrages en maçonnerie (moellons, pierres de taille, briques, terre cuite, maçonneries mixtes, terre crue, pierres sèches, ...)
- Réaliser et/ou reprendre des parements enduits

- Réparer une maçonnerie traditionnelle (moellons, pierres de taille, briques, terre cuite, maçonneries mixtes, terre crue, pierres sèches, ...)
- Traiter des parements en pierre et de brique
- Intervenir sur un arc, une voûte, une coupole
- Réaliser ou reprendre des sols anciens
- Réaliser ou reprendre des planchers
- Réaliser une ouverture ou modifier le bâti existant
- Réaliser les drainages, les réseaux et canalisations

En charpente (option B) :

- Restaurer, conforter, consolider, remplacer une charpente, éventuellement en sous-œuvre
- Restaurer, conforter, aménager, remplacer un plancher, éventuellement en sous-œuvre
- Restaurer, conforter, consolider, remplacer un escalier en bois, éventuellement en sous-œuvre
- Restaurer, conforter, consolider, remplacer un pan de bois ou un mur en bois, éventuellement en sous-œuvre

En couverture (option C) :

- Restaurer des ouvrages de bardage
- Mettre en place le bâchage du bâtiment
- Remplacer et/ou reposer des bois de couverture
- Réaliser la pose d'éléments de couverture
- Traiter les points singuliers et accessoires de couverture
- Traiter les évacuations des eaux pluviales
- Réaliser, poser, restaurer des ouvrages et accessoires
- Mettre en œuvre les techniques de réalisation locales et traditionnelles

UNITÉ U33 (ÉPREUVE E3 – SOUS-ÉPREUVE E33) TRAVAUX ANNEXES
--

Contenu :

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel « Interventions sur le patrimoine bâti » pour :

C 3.5b : Reproduire une technique de construction déterminée (élément ou partie d'ouvrage)

et

- pour l'option A - maçonnerie :

C 3.12 : Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de charpente

C 3.13 : Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de couverture

- pour l'option B - charpente :

C 3.11 : Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de maçonnerie

C 3.13 : Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de couverture

- pour l'option C - couverture :

C 3.11 : Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de maçonnerie

C 3.12 : Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de charpente

Contexte professionnel :

Sur chantier.

Nature de l'activité :

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de « mise en œuvre » :

- si le candidat est inscrit à l'option A (maçonnerie), pour :

- Réaliser des interventions ponctuelles en charpente
- Réaliser des interventions ponctuelles en couverture

- si le candidat est inscrit à l'option B (charpente), pour :

- Réaliser des interventions ponctuelles en maçonnerie
- Réaliser des interventions ponctuelles en couverture

- si le candidat est inscrit à l'option C (couverture), pour :
 - Réaliser des interventions ponctuelles en maçonnerie
 - Réaliser des interventions ponctuelles en charpente

UNITÉ U34 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E34)
ÉCONOMIE - GESTION

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U35 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E35)
PRÉVENTION - SANTÉ - ENVIRONNEMENT

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U4 (ÉPREUVE E4)
LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E51)
FRANÇAIS

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E52)
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6 (ÉPREUVE E6)
ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7 (ÉPREUVE E7)
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ UF1 – LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 8 avril 2010 (*BOEN* n° 21 du 27 mai 2010).

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U21, U22, U23, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (V.A.E.) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

CAPACITES et COMPETENCES	U 21	U 22	U 23	U 31	U 32	U 33
--------------------------	------	------	------	------	------	------

C1	C 1.1 Collecter et classer des informations	X				
	C 1.2 Analyser un dossier préparatoire	X				
	C 1.3 Repérer les éléments constitutifs du bâti		X			
	C 1.4 Confronter les informations collectées		X			
	C 1.5 Confronter les prescriptions d'exécution aux réalités de l'ouvrage		X			

C2	C 2.1 Rendre compte				X	
	C 2.2 Préparer l'intervention			X		
	C 2.3 Proposer des matériels, matériaux et outillages			X		
	C 2.4 Quantifier les besoins pour l'équipe			X		
	C 2.5 Consigner les opérations relevant d'une phase de déconstruction / reconstruction				X	

C3	C 3.1 Organiser le poste de travail					X	
	C 3.2 Travailler et faire travailler en sécurité					X	
	C 3.3 Monter, utiliser et démonter un échafaudage					X	
	C 3.4 Implanter et tracer des ouvrages					X	
	C 3.5a Reproduire une technique de construction déterminée (ouvrage complet)					X	
	C 3.5b Reproduire une technique de construction déterminée (élément ou partie d'ouvrage)					X	
	C 3.6 Travailler en site occupé					X	
	C 3.7 Identifier, trier et stocker les matériaux à réemployer					X	
	C 3.8 Identifier, trier et stocker les déchets					X	
	C 3.9 Préparer et entretenir les matériels et outillages					X	
	C 3.10 Monter et démonter un étaielement					X	
	C 3.11 Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de maçonnerie						X
	C 3.12 Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de charpente						X
	C 3.13 Réaliser des interventions ponctuelles sur des ouvrages de couverture						X
C 3.A.1 Réparer – Consolider (maçonnerie)					X		

	C 3.A.2 Déconstruire - déposer - percer (maçonnerie)					X	
	C 3.A.3 Mettre en œuvre des techniques traditionnelles de construction en maçonnerie					X	
	C 3.B.1 Déconstruire - Déposer (Charpente)					X	
	C 3.B.2 Réparer - Consolider (Charpente)					X	
	C 3.B.3 Mettre en œuvre des techniques traditionnelles de construction en charpente					X	
	C 3.B.4 Mettre en œuvre les ouvrages (Charpente)					X	
	C 3.C.1 Déconstruire - Déposer (Couverture)					X	
	C 3.C.2 Réparer – Entretenir (Couverture)					X	
	C 3.C.3 Mettre en œuvre des techniques traditionnelles de construction en couverture					X	

C4	C 4.1 Effectuer le suivi des activités				X		
	C 4.2 Assurer la qualité de la mise en œuvre					X	
	C 4.3 Vérifier la tenue du chantier en site occupé				X		